

Règlement de sélection au CHAMPIONNAT DU MONDE JEUNES YWS 2017

Du 9 au 17 décembre 2017 – à Sanya (Chine)

CANDIDATURES

Le Championnat du Monde Jeunes YWS (Youth World Sailing) 2017 concerne les jeunes nés en 1999 et après (moins de 19 ans au 31/12/2017), appelés « U19 » au niveau international. **Les séries retenues sont celles définies par l'avis de course du Championnat du Monde Jeune YWS 2017.**

Les sportives et sportifs désirant représenter la France lors de cette épreuve doivent faire acte de candidature auprès de la Fédération française de voile (FFVoile) **avant le 15 juin 2017**. Les formulaires de candidature sont publiés sur le site internet de la FFVoile.

Pour faire acte de candidature, les candidat(e)s doivent répondre aux critères d'âge, être de nationalité française, licencié(e)s à la FFVoile et ne présenter aucune contraindication médicale à la pratique de la voile de compétition. Le nombre de participant(e)s par nation est fixé par l'ISAF à un seul sportif, sportive ou équipage par série.

MODALITES ET CRITERES DE SÉLECTIONS

La FFVoile prévoit un dispositif de sélection pour le **Championnat du Monde Jeune YWS 2017** en deux phases. Un dispositif spécifique est prévu pour le catamaran (cf. §B ci-après).

A- Pour les séries RSX, 420, Radial et 29er.

Le dispositif prévoit une sélection en deux phases :

- **Phase 1 : une épreuve de qualification des séries** lors d'épreuves internationales de référence,
- **Phase 2 : une épreuve de sélection des représentant(e)s** de la France.

Phase 1 : L'épreuve de qualification des séries pour le Championnat du Monde Jeune YWS 2017 se déroule selon la série lors des épreuves internationales suivantes.

- RSX F et H : Championnat du monde du 24 juin au 1^{er} juillet 2017 à Lac de Garde (Italie).
- 420 F : Championnat d'Europe Open du 22 au 30 juillet 2017 à Athènes (Grèce).
- 420 H : Championnat d'Europe Jeune du 6 au 13 août 2017 à Lac de Garde (Italie).
- Laser Radial F et H : Championnat du monde du 11 au 18 août 2017 à Medemblick (Pays-Bas)
- 29er F et H : Championnat d'Europe du 22 au 27 août 2017 à Quiberon (France).



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

La série est qualifiée pour la France si une sportive, un sportif ou un équipage obtient selon le cas figure une place dans les dix (10) premières nations du classement général définitif de l'épreuve. A l'appréciation du DTN, la participation d'une série qui n'aurait pas fait dans les dix (10) premières nations pourra être étudiée.

Phase 2 : L'épreuve de sélection des représentant(e)s de la France est soit l'épreuve internationale (a) ci-avant, soit le championnat de France ci-après (b).

- a) Si un sportif, une sportive ou un équipage candidat figure sur le podium de l'épreuve internationale de qualification de la série, il ou elle est automatiquement sélectionné(e) pour Championnat du Monde YWS Jeune 2017. Au cas où plusieurs sportifs, sportives ou équipages seraient sur le podium, le premier ou la première est sélectionné(e) et le second ou la seconde remplaçant(e).
- b) Dans tous les autres cas, les épreuves nationales suivantes départagent les candidat(e)s.
Pour les séries RSX et 29er, il s'agit du Championnat de France Espoirs Glisse qui se déroule du 12 au 18 août 2017 à Brest et pour les séries 420 et Laser Radial, du Championnat de France Espoirs Solitaires et Equipages qui se déroule du 19 au 25 août 2017 à Brest.

Est sélectionné, un sportif, une sportive ou un équipage candidat finissant premier à l'issue des phases qualificatives (courses en flotte ou en poule).

B- Pour la série catamaran.

La FFVoile prévoit un dispositif spécifique de sélection en deux phases pour le **Championnat du Monde Jeune YWS 2017 en Nacra 15**.

Phase 1 : La **présélection** des candidat(e)s s'effectue selon deux modalités :

-Modalité principale: une **épreuve de présélection, qui est la « Gold Cup »,** et qui se déroule à Pyla sur Mer du 1 au 6 juillet 2017 **sur la série SL 16**.

- a) Si un ou plusieurs équipages candidat(e)s, de **moins de 19 ans, figurent dans les trois (3) premières places du classement scratch** de l'épreuve de qualification, ils ou elles sont automatiquement présélectionné(e)s pour la phase 2 dite « épreuve spécifique de sélection ».
- b) Le DTN se réserve la possibilité de retenir jusqu'aux six (6) premiers équipages en fonction du niveau sportif réel observé de l'épreuve, incluant celui ou ceux figurant le cas échéant dans les trois premiers.

-Modalité complémentaire : une **demande spécifique de présélection** pour tout équipage composé (masculin, féminin ou mixte), naviguant sur des supports autres que le SL 16 et ne participant pas à la « Gold Cup ».

La demande spécifique de présélection est à adresser auprès du directeur technique national (DTN) de la FFVoile lors de la date limite de candidature. Elle comprend une lettre de motivation et la présentation du projet sportif avec, dans toute la mesure du possible, un avis motivé de l'entraîneur de club.

Le DTN se réserve la possibilité de retenir jusqu'à six (6) équipages constitués

Au plus tard le **12 juillet 2017**, le DTN publie la liste des équipages présélectionnés pour accéder à la phase d'« épreuve spécifique de sélection » (phase 2) ci-après. Le DTN pourra attribuer éventuellement 1 ou 2 invitations supplémentaires suite à l'épreuve de sélection.

Phase 2 : une **épreuve spécifique de sélection des représentants** rassemble les équipages présélectionnés de la phase 1. L'épreuve spécifique de sélection se déroule du samedi 19 au mercredi 23 août 2017 à Quiberon (ENVSN).

Le premier équipage lors de l'épreuve de sélection du 19 au 23 août 2017 est désigné comme représentant français au **Championnat du Monde Jeunes YWS 2017**.

VALIDATION FINALE DES SELECTIONS

La liste des sélectionné(e)s et des remplaçant(e)s est publiée sur le site internet de la FFVoile.

Chaque sportif et sportive sélectionné(e) devra être à jour de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) lorsqu'il ou elle y est soumis(e).

Les sélectionné(e)s suivront un programme obligatoire de préparation spécifique à l'objectif du **Championnat du Monde Jeunes YWS 2017**.

En cas de force majeure, de désistement, de blessure, d'infraction à la réglementation de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation fixé, le DTN pourra invalider la sélection du ou des sportifs et de la ou des sportives concerné(e)s et désigner un(e) ou plusieurs(e)s remplaçant(e)s selon les critères fixés.